



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Vendredi 5 juin 2026]

Date de la convocation

29 mai 2026

Date d'affichage

8 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 6

Votants : 32

N° 083/ 2026

Patrice GAUSSERAND, Maire, Daniel RIBES, Marie MONTELS, Daniel BREIL, Joëlle BERTHOMIEU, Michel CARIVEN, Jennifer CHEVALIER, Laurent SQUASSINA, adjoints, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Antony MOUSSU, Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Jean-Brice TERZIEFF, Martine VIOLETTE, Bruno FOLMER, Eric BAILHE, , Bernard ROUQUETTE, Nicolas AUTHESERRE, Corinne DARMANI, Delphine GANTOIS-HENRY, Lahcene BAAZIZ, Isabelle DURANCEAU, Jean-Marc AGUERRE, Marie-Thérèse CIGLIANA, Peggy NOUVIALE, Sylvie BAGUELIN, Jean MONCERET, conseillers

Absents et représentés : Virginie SIMON, Karine DEPETRIS, Virginie PUECH, Christophe WATTRELOT, Thomas DOMENECH, Christelle HARDY

Absents : Claire VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Daniel RIBES

OBJET DE DELIBERATION : Election des suppléants aux élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont été convoqués aujourd'hui vendredi 5 juin 2026 pour élire leurs délégués et leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026.

Les élus des communes de plus de 9000 habitants étant tous délégués de droit au sein du collège électoral, le conseil municipal de Gaillac va élire **9 suppléants** qui pourront être amenés à remplacer les délégués en cas d'empêchement.

Cette élection a lieu sur listes, à la représentation proportionnelle avec règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Avant d'ouvrir le scrutin, Monsieur le Maire recueille les différentes listes de candidats aux fonctions de suppléants, listes composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats sont des électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune. Les listes peuvent être incomplètes (moins de 9 noms).

Les déclarations de candidature sont rédigées sur papier libre ; elles mentionnent le titre de la liste et l'identité de chaque candidat : nom, prénom, sexe, domicile, date et lieu de naissance, dans l'ordre de présentation.

Monsieur le Maire précise qu'en raison des modalités du scrutin, toutes les composantes politiques de l'assemblée ne seront pas forcément représentées dans la liste qui sera issue de ce suffrage au scrutin proportionnel. Chaque conseiller doit donc faire connaître à l'issue du scrutin la liste sur laquelle sera désigné le suppléant qui le remplacera en cas d'empêchement.

Désignation du secrétaire de séance :

Daniel RIBES

Désignation des membres du Bureau :

En application de l'article R133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés : Lahcène BAAZIZ et Joëlle BERTHOMIEU ; et les deux conseillers municipaux les plus jeunes : Jennifer CHEVALIER et Marie MONTELS, présents à l'ouverture du scrutin.

Recueil des listes de candidats : 3 listes sont déposées.

Liste Fiers de Gaillac :

TTAJA Ouadi
PARISI Frida
ROUZIES Gilles
PILUDU Christiane
MONTELS Jean-Marc
FONTAYNE Sylvie
MAYERAS Jean-Guillaume
RIBES Sandrine
PELISSIER Patrick

Liste Gaillac l'Avenir pour Tous :

IBARS Benoît
CASSEINDRE Sabrina
KHERCHICHE Farid
LE GOFF Pauline
DISIC Aleksandar

MURAT Marie
RELIN Philippe

Liste Juste Gaillac pour Vous :

GILLET Elisa
FERNANDEZ Franck
COSTES Séverine

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, se rend à l'urne muni d'une enveloppe et d'un bulletin.

Nombre de votants : 32

Votes nuls : 0

Votes blancs : 0

Suffrages exprimés : 32

Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent sont signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal.

Proclamation des résultats :

Fiers de Gaillac : 24 voix

Gaillac, l'avenir pour tous : 6 voix

Juste Gaillac pour vous : 2 voix

Liste des suppléants élus :

TTAJA Ouadi
PARISI Frida
ROUZIES Gilles
PILUDU Christiane

MONTELS Jean-Marc
FONTAYNE Sylvie
MAYERAS Jean-Guillaume
RIBES Sandrine
IBARS Benoît

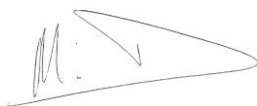
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur le Maire

Patrice GAUSSERAND

Le secrétaire de séance,

Daniel RIBES



Fait à Gaillac le 8 juin 2026